



MOIVRONS-INFO



N°4 - Juin 2019

PHASE DE TEST DE LIMITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Lors du conseil municipal du 26 juin, la décision d'interrompre l'éclairage public de 23h à 5h du matin a été prise pour une période d'essai de 6 mois.

Vandalisme à l'église, cailloux sur les toits de l'école, escalade et jeux sur les toits de l'école, destructions des gouttières de l'école, passage en vélo dans les parterres fleuris du Monument aux Morts et ceux autour de l'église, détritiques alimentaires autour de l'église, etc...etc... La liste est longue, la liste s'allonge, actes commis le plus souvent par des jeunes qui ne respectent rien et la plupart du temps soutenus par leurs parents. Stop !! ça suffit. Outre la charge de travail que représente la remise en état des locaux et des espaces verts, ces gestes réduisent à néant tous les efforts entrepris pour améliorer le cadre de vie des habitants du village. Devant la répétition de ces actes et leur recrudescence, il convient de rappeler que les parents sont responsables des actes de leurs enfants. Dorénavant, la municipalité a décidé que chaque dégradation sera signalée à la gendarmerie et sanctionnée. L'équipe municipale demande à tous les habitants, le respect de ses voisins, le respect des installations, des lieux et des locaux mis à disposition par la commune. Chacun y trouvera son compte. De plus, je vous informe de la création, courant 2019, d'une page Facebook afin de suivre l'actualité de votre commune.

Bien à vous,

Renaud SAINT MARD
Maire



UN BEL ELAN DE SOLIDARITE AU PROFIT DES SPORTIVES

Yvanna, collégienne de Moivrons, pratique le futsal au collège de Nomeny en UNSS, elle fait partie d'une équipe minime fille qui s'est créée en début d'année scolaire. Contre toute attente les filles ont atteint les finales académiques et interacadémiques.

Elles se sont ainsi qualifiées pour le championnat de France UNSS de

futsal qui s'est déroulée à Abbeville dans la Somme du 14 au 17 mai dernier. Les 6 joueuses, le jeune coach et le jeune arbitre (Lilian Janiec habitant de Moivrons) ainsi que les professeurs d'EPS ont démarché les entreprises locales pour trouver des fonds. Yvanna et Marine ont pris l'initiative de frapper aux portes des habitants de Moivrons pour présenter leur projet. Elles ont été très bien accueillies et ont reçu les dons de nombreux habitants. L'équipe a donc pu se rendre à Abbeville et terminer 8ème sur 16.

Un grand MERCI aux généreux donateurs et encore BRAVO aux finalistes

BUDGET 2019

Le budget 2019 a été voté par le conseil municipal lors de la séance du 06 avril 2019.

Le budget de la commune s'élève à 302 578.04 € qui se répartit ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2019

12844,63



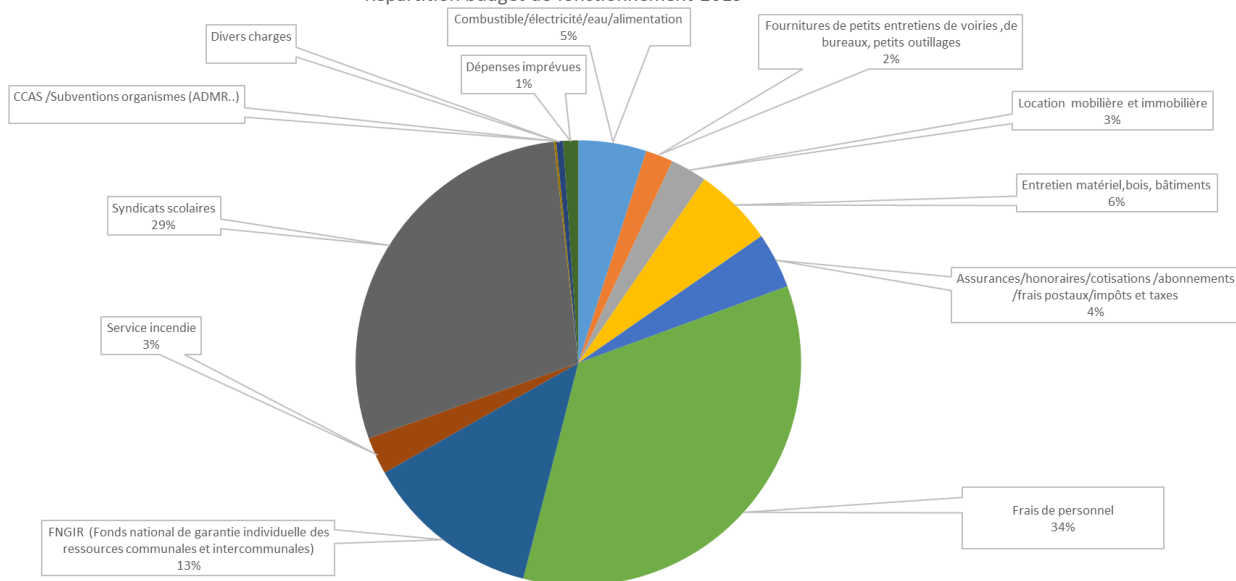
289733,41

■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT

Le budget de la commune est en baisse de 8% par rapport à 2018. Le budget de fonctionnement occupe plus de 95 % du budget total de la commune, les possibilités d'investissement sont par conséquent très restreintes, le montant qui peut y être alloué est de 12 844€. Seuls quelques travaux de réfection ou d'achat de matériel pourront être réalisés.

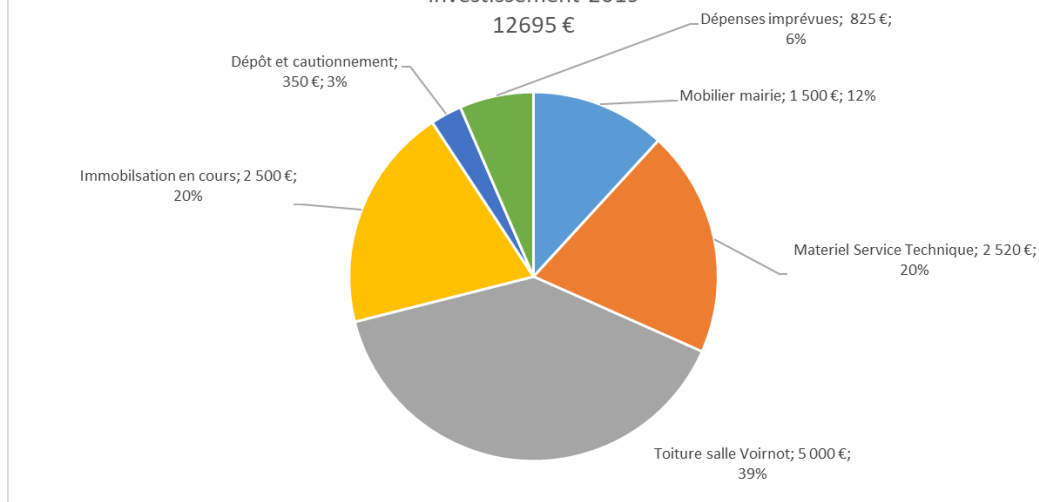
Notamment, la réfection du toit de la salle Voirnot en urgence. Par conséquent, le choix d'investissement c'est essentiellement porté sur ce poste.

Répartition budget de fonctionnement 2019



Investissement 2019

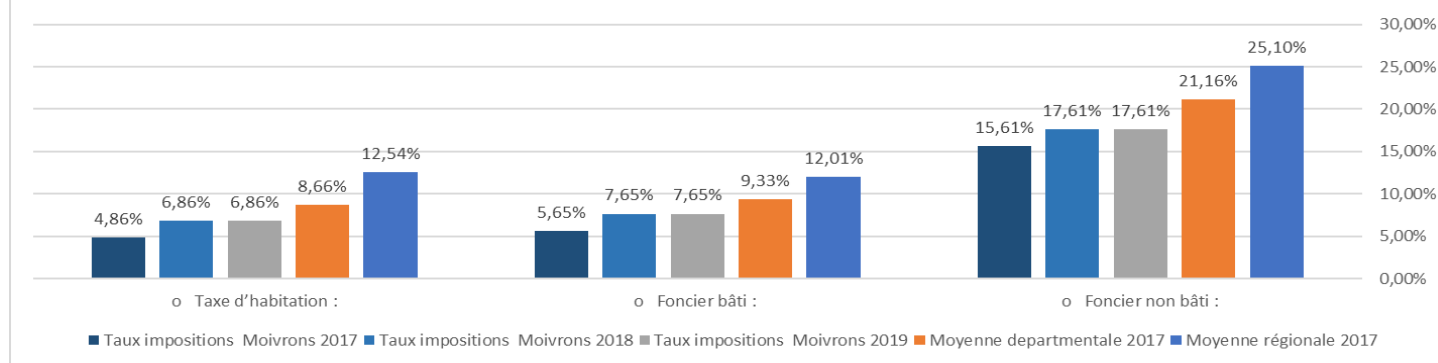
12695 €



Le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taxes locales qui resteront au même niveau que 2018 à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 6.86%
- ✓ Taxe foncière bâti : 7.65%
- ✓ Taxe foncière non bâti : 17.61 %

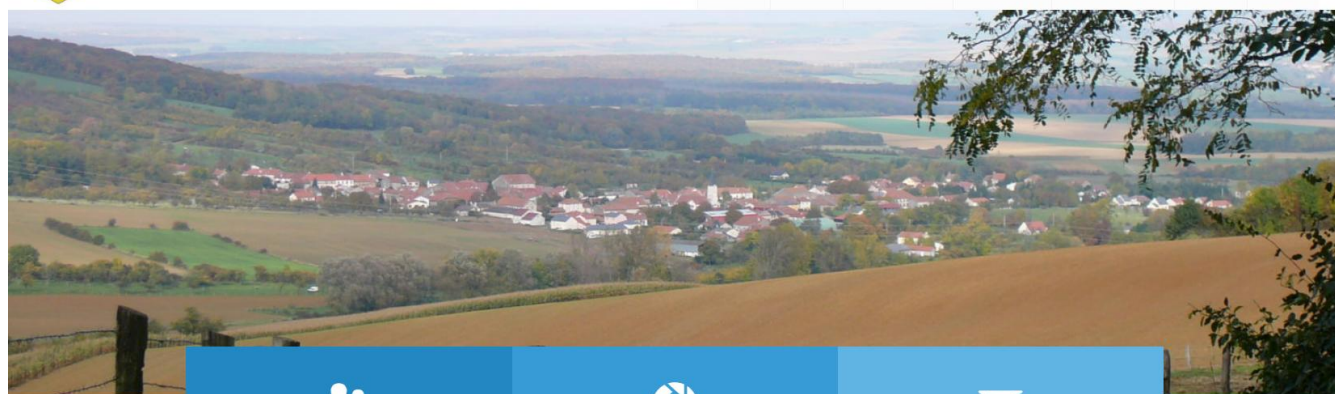
Taux des impositions 2019



MOIVRONS.COM



[Accueil](#)
[Le village](#)
[La vie municipale](#)
[Infos Pratiques](#)
[Enfance et Jeunesse](#)
[Actualités](#)
[Contact](#)



CONSEIL MUNICIPAL

[En savoir +](#)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

[Découvrir](#)

CONTACTEZ-NOUS

[En savoir +](#)

Ce bulletin municipal est le moyen de communication traditionnel accessible à tous mais qui nécessite un budget, un impact environnemental et des moyens humains pour le diffuser. Dans de nombreux domaines, les nouvelles technologies telles que l'utilisation d'un ordinateur ou d'un téléphone portable connectés à internet deviennent incontournables. La commune a fait le choix d'utiliser son site pour mettre les informations en ligne et ainsi réduire la diffusion de documents papier.

Retrouvez les actualités, les informations utiles et les comptes-rendus du conseil municipal en allant sur le site : Moivrons.com



VOISINS VIGILANTS

DONNEZ VOTRE AVIS

Beaucoup de villages autour de Moivrons ont entamé une démarche "voisins vigilants" avec le concours de la Gendarmerie. Il s'agit simplement que chaque habitant signale des événements indésirables ou inhabituels à des personnes référentes en lien avec les autorités. Souhaiteriez-vous que la Commune

organise une réunion publique avec la Gendarmerie sur ce thème ? **Vos réponses sont à donner soit par email : moivrons.mairie@wanadoo.fr, soit sur papier libre, à la mairie avant le 14 Juillet 2019.**

8 MAI 2019

Mercredi 8 Mai 2019, la traditionnelle cérémonie de la commémoration de l'armistice du 8 Mai 1945 s'est déroulée autour du Monument aux Morts. Pour ce 74ème anniversaire, sous un temps maussade, dépôt de gerbe, minute de silence, lecture du message de Mme Darrieussecq, Secrétaire d'état auprès du Ministère des Armées et verre de l'amitié.



POINT SUR LA SALLE VOIRNOT

Suite à la visite de la Commission départementale de sécurité du 25 Mars 2019, la salle Voirnot est classée L5 donc autorisée à accueillir les associations, le périscolaire et la cantine.

La cantine scolaire transférée en urgence en Octobre 2018 pour des raisons fallacieuses, a donc réintégré au retour des vacances de printemps la salle Voirnot. Le périscolaire du matin et du soir était revenu fin mars Salle Voirnot.

Par contre, la commission a refusé de classer la salle en L4 (autorisation de la louer au public pour des événements familiaux), parce qu'un certain nombre de travaux n'ont pas fait l'objet d'expertise par une société agréée, et par la validation de la commission de sécurité. En conséquence, et jusqu'à réalisation de quelques travaux et le passage d'experts : la salle Voirnot est interdite à la location aux particuliers. Outre la gêne occasionnée aux habitants, la commune déplore un manque à gagner de +/- 9000 € et une somme équivalente pour engager les diverses expertises et travaux. Nous espérons pouvoir réaliser les travaux et les démarches de contrôle le plus rapidement possible mais pas avant le 1er trimestre 2020.

SYNDICAT SCOLAIRE ET AVENIR DE NOTRE ECOLE

Suite à des changements au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire des Côtes de Moivrons, l'institution retrouve un fonctionnement normal : décisions collégiales, reprise de relations avec les différents partenaires (écoles/parents), retour de la cantine scolaire à la Salle communale Voirnot; la Communauté de communes ayant repris la compétence scolaire, réfléchit à l'harmonisation des besoins et des coûts sur l'ensemble des bâtiments scolaires du secteur.

Pour l'école de Moivrons le choix est simple :

Il est à noter que l'école de Belleau est dans la même situation que nous. Les deux écoles étant les seules à voir leurs effectifs augmenter dans les trois années à venir, Monsieur VILAIN Maire de Belleau et moi-même avons signé une lettre interpellant la Comcom sur le devenir des deux écoles en réaffirmant ensemble le bien fondé du maintien des deux sites.

La Comcom rendra sa décision début juillet.

En attendant, je souhaite à tous les enfants de bonnes vacances d'été.



Rénovation et remise aux normes des bâtiments échelonnés sur plusieurs années.

PLAN CANICULE



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

Les personnes à risques et isolées, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif de la Mairie pour bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.

Dans le cadre du plan canicule national, le Maire est tenu d'instituer une liste des personnes âgées, isolées ou handicapées résidant sur la commune et qui en font la demande.

- des personnes âgées de 65 ans et plus,
- des personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- des personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Les personnes concernées sont invitées, si elles le souhaitent, à remplir un formulaire d'inscription présent sur le site internet de la commune qui est aussi disponible à l'accueil de la mairie.

N'hésitez pas à vous inscrire ou à inciter des personnes isolées et fragilisées de votre entourage - amis, voisins, famille - à s'inscrire sur le registre communal.

Ce formulaire est à déposer ou à retourner à la Mairie par voie postale ou par courriel.
Les informations du registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.

POURQUOI S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE DU PLAN CANICULE ?

En cas de déclenchement du plan canicule par le Préfet, la Mairie mettra en place des mesures spécifiques pour apporter aux bénéficiaires conseils et assistance. Elle prendra régulièrement contact avec les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et proposera une visite à domicile si nécessaire. Tout l'été, la Mairie reste mobilisée pour prévenir des risques en cas de canicule et mettre en œuvre les interventions nécessaires des services sanitaires et sociaux. Elle appelle à la vigilance de chacun pour repérer les personnes en difficulté et signaler ces situations d'isolement.

La mise en place du plan canicule est l'affaire de tous. Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité. Il y a toujours autour de nous une personne isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2018

L'arrêté interministériel n°NOR INTE: 1914147A signé le 21 mai 2019 et **publié au Journal Officiel le 22 juin 2019** a reconnu la commune de Moivrons en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018).

Les sinistrés concernés ont un délai ultime de 10 jours à compter du 22 juin 2019 (date de parution de cet arrêté au Journal Officiel) pour déposer, si ce n'est déjà fait, une déclaration de sinistre et un état estimatif de leurs pertes, auprès de leur société d'assurance.

HORAIRES ET REGLEMENTATION

Horaires autorisés pour effectuer des travaux bruyants :

Du Lundi au Vendredi : 8h00 / 12h00 - 14h00 / 19h00

Le Samedi : 9h00 / 12h00 – 14h00 / 19h00

Le Dimanche : 9h00 / 12h00

Ramassage des ordures ménagères : lundi matin (sortir les poubelles le dimanche soir)

Ramassage des encombrants le mardi 15 octobre 2019

Si le lundi est férié, le ramassage se fait le jeudi suivant (sortir les poubelles le mercredi soir)

Les feux, l'utilisation de pétards et de feux d'artifice sont interdits



HORAIRES DES SERVICES OUVERTS AU PUBLIC

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SECRETARIAT DE MAIRIE	MATIN		8H30 - 12H			8H30 - 12H	Permanence des élus supprimée à partir du 1 ^{er} juillet
	APRES MIDI	13H - 16H	13H30 - 16H30		13H - 16H	13H30 - 15H30	
SYNDICAT SCOLAIRE		16H - 19H			16H - 19H		
ELUS		17H - 19H					

Madame VIN Florence assure le secrétariat de mairie et le secrétariat du syndicat scolaire

Directeur de la publication : **M^r Renaud SAINT MARD – 6 Bis Grande Rue – 54760 MOIVRONS Tel : 0383318375 - 0771925211**

Ont collaboré à ce numéro : **F. MAGGIORI - A. NICOLAY - R. SAINT MARD**

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique